

Arrêtés de l'année 2025

Numéro	Folio	Date	Objet
001	001	08/01	Arrêté permanent pour 2025 relatif à la maintenance de l'éclairage public par l'entreprise SPIE CityNetworks.
002	002	09/01	Arrêté interdisant l'utilisation des terrains d'honneur et d'entraînement du stade Pierre Lothion à partir du 9 janvier 2025.
003	003	10/01	Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement – Travaux de terrassement pour un branchement ENEDIS par la SARL CAILLER rue des Entrepreneurs.
004	004	10/01	Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement – Remplacement d'un poteau d'incendie rue de Fosse Neuve.
005	005	14/01	Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement dans l'avenue Maginot dans le cadre du Run and Rando de Saint Vincent organisé par l'association « Fleurs de chenin ».
006	006	14/01	Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement dans l'avenue Maginot dans le cadre d'un salon des vins et gourmandises, organisé par l'association « Fleurs de chenin ».
007	007	14/01	Règlementation temporaire du stationnement en vue d'un déménagement rue de la République par Mme PORCHER
008	008	20/01	Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie pour l'association Vouvray Animation à l'occasion d'un loto du 1er février au 3 février 2025.
009	009	20/01	Fête de la Saint-Vincent organisée par la municipalité dans les rues du centre-bourg de Vouvray le 25 janvier 2025.
010	010	23/01	Arrêté levant l'interdiction d'utiliser le terrain d'entraînement du stade Pierre Lothion.
011	011	27/01	Règlementation temporaire du stationnement en vue d'un déménagement rue de la République.
012	012-013	27/01	Permis de stationnement pour occupation temporaire du domaine public à des fins commerciales - Terrasse du café des Sports – 10 rue de la République.
013	014	30/01	Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement route de Rochecorbon dans le cadre de travaux de renforcement de câble électrique aérien basse tension par l'entreprise SPIE.
014	015	04/02	Règlementation permanente de la circulation autorisant pour l'année 2025 les véhicules de collecte de déchets ménagers à emprunter les voies interdites à la circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes.
015	016	04/02	Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement rue Gambetta dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie par l'entreprise COLAS.